



communiqué

Date

Le 26 janvier 2007

Pour publication

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Les ministres s'engagent à promouvoir la sécurité des jeunes au travail et la prévention de la violence en milieu de travail

Fredericton (Nouveau-Brunswick) — Lors de leur rencontre annuelle, les ministres responsables du travail ont réitéré leur engagement à l'égard de la promotion de la sécurité des jeunes au travail et la prévention de la violence en milieu de travail.

Cette réunion, qui a commencé le 25 janvier et prend fin aujourd'hui, a été coprésidée par l'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre du Travail et de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, et l'honorable Edward Doherty, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et ministre responsable du Secrétariat des Affaires autochtones du Nouveau-Brunswick.

« Un lieu de travail sain et sécuritaire est un lieu de travail productif qui profite aux travailleurs, aux employeurs et à l'économie. Le taux d'accidents chez les jeunes est particulièrement élevé et il faut en faire davantage pour aider ces travailleurs, a déclaré le ministre Blackburn. En outre, les travailleurs canadiens devraient pouvoir se rendre au travail sans se préoccuper de la violence qu'ils pourraient subir. Et, à titre de ministres, nous nous efforcerons en collaboration avec nos partenaires d'éliminer cette menace en milieu de travail. »

« À titre de ministre responsable du travail au Nouveau-Brunswick, je suis heureux d'avoir agi en qualité d'hôte conjoint de cette réunion de ministres des plus importantes, a déclaré M. Doherty. Il est important de favoriser un environnement de travail sécuritaire et accueillant pour les travailleurs de notre pays. Grâce à cette approche de collaboration, nous pouvons mettre en commun les pratiques optimales visant à réduire les accidents et la violence qui se produisent parfois au travail. »

En 2005, 1 097 Canadiens sont morts de causes liées à leur travail, et on a recensé également 337 930 cas de blessures et de maladies liées au travail. En plus de la souffrance humaine occasionnée par les accidents du travail, on estime que le total des indemnités versées aux victimes et des coûts connexes dépasse les huit milliards de dollars. Et c'est chez les jeunes qu'on retrouve le taux d'accidents et de blessures le plus élevé.

C'est pour cette raison que les ministres ont exprimé leurs préoccupations toutes particulières au sujet de la santé et de la sécurité des jeunes travailleurs au Canada. Les ministres ont adopté à l'unanimité une déclaration conjointe sur l'importance de la formation sur la santé et la sécurité au travail. Par cette déclaration, les ministres s'engagent dans le cadre de leurs responsabilités respectives à promouvoir l'inclusion d'activités de sensibilisation et de formation à la santé et à la sécurité au travail dans les programmes des établissements d'enseignement primaires, secondaires et postsecondaires; favoriser les partenariats entre les ministères et les organismes gouvernementaux responsables de l'éducation et de la santé et sécurité au travail; favoriser une plus grande coopération interministérielle à cet égard. Cette démarche fait suite aux engagements pris par les ministres en mars 2006, à Whistler (C.-B.), lorsqu'ils ont adopté une déclaration conjointe soulignant l'importance et les avantages de l'établissement de lieux de travail sains pour la société canadienne.

Par ailleurs, les ministres ont discuté des activités du Canada sur la scène internationale en matière de travail ainsi que des normes du travail, notamment en s'intéressant au récent examen des normes du travail fédérales, dirigé par le professeur Harry Arthurs.

Les ministres responsables du Travail se réunissent chaque année pour mettre en commun leurs expériences et promouvoir la coopération entre les divers ordres de gouvernement. Tout au long de l'année, les travaux se poursuivent par l'entremise de l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière (ACALO).

Renseignements

Pierre Floréa
Directeur des communications
Cabinet du ministre du Travail et Affaires parlementaires
de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
819-953-5646

Bureau des relations avec les médias
Ressources humaines et Développement social Canada
819-994-5559

Shawn Hearn
Cabinet du ministre de l'Éducation postsecondaire,
de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick
506-453-2568